



**HALL 2**

APPARTEMENT 4 PIECES

N° 246 AU 4<sup>è</sup> ETAGE

ENTREE	10.25 m <sup>2</sup>
SEJOUR	20.17 m <sup>2</sup>
CUISINE	5.52 m <sup>2</sup>
CHAMBRE 1	12.86 m <sup>2</sup>
CHAMBRE 2	9.22 m <sup>2</sup>
CHAMBRE 3	10.17 m <sup>2</sup>
SDB	5.26 m <sup>2</sup>
SDE	2.11 m <sup>2</sup>
WC	1.26 m <sup>2</sup>

**SURFACE TOTALE HABITABLE 76.82 m<sup>2</sup>**

BALCON	6.70 m <sup>2</sup>
CELLIER EXT	0.79 m <sup>2</sup>

**SURFACE TOTALE ANNEXE 7.49 m<sup>2</sup>**

**TOTAL SURFACES PRIVATIVES 84.31 m<sup>2</sup>**

**LEGENDE**

PF : Porte-fenêtre	CUI : Cuisson
FE : Fenêtre	R : Réfrigérateur
ALL : Allège pleine	LL : Lave-linge
AV : Allège vitrée	LV : Lave-vaisselle
VR : Volet roulant	ETEL : Tableau électrique
GC : Garde-corps	TV : Prise télévision
PL : Placard	T : Prise téléphone RJ45

: Soffite, faux-plafonds : Retombée de poutre

Nota : Les surfaces des placards sont comprises dans les pièces où ils se situent. Des modifications sont susceptibles d'être apportées à ce plan en fonction des nécessités techniques, réglementaires ou administratives de la réalisation, tant ce qui concerne les dimensions libres que les équipements. Les soffites, faux-plafonds, retombées, gaines techniques, canalisations, trappes de visite, descente d'eaux pluviales, équipements électriques ne sont pas systématiquement représentés ou le sont à titre indicatif. Les dimensions et implantations des appareils de chauffage, lorsqu'ils sont représentés, sont indicatifs et seront soumis à la conformité de l'étude thermique.

**Indice 1** **JUILLET 2017**

